



Mise en cause d'un etat de lieux et remboursement caution

Par **claudio**, le **12/09/2008** à **10:26**

je suis propriétaire d'une villa que je loue par l'intermédiaire d'une agence.
nous faisons un etat des lieux avant de louer etat signe par les deux partis.
lors du dernier changement de locataire, nous avons fait cet etat en presence du locataire
sortant et point par point nous lui avons indique tous les point litigieux . il a signe cet etat des
lieux. nous avons retenus une partie de la caution pour faire face aux diverses reparations
constates ensemble, et nous lui avons rendu le solde.

aujourd'hui cette personne constate l'etat des lieux et saisi un juge de proximite pour recuperer
la solde de sa caution.

que dois-je faire , a-t'il le droit de revenir sur le constat fait ensemble, qu'elle est la
responsabilite de l'agence?

Merci de votre réponse.